

Monsieur le Bourgmestre,
Cher Collègues,
Monsieur le Président de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-pompiers de Belgique,

Voici déjà 2 ans que les 24 victimes de Ghislenghien nous ont quitté et notre sympathie va tout particulièrement à leurs familles.

Tout le monde était conscient avant même cette catastrophe qu'une réforme des services de secours et plus particulièrement des services d'incendie, s'imposait. En effet, avec une législation vieille de plus de 40 ans et l'absence d'une structure uniforme au sein de laquelle la collaboration optimale des services est garantie, notre pays n'est plus à même de faire face efficacement aux risques de la vie moderne.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a fait de cette réforme une de ses priorités tout en sachant qu'il faudrait plus d'une législature pour la mener à bien ! Une réforme de cette envergure ne peut se faire sans un changement des mentalités et la prise de conscience par tous les acteurs qu'une meilleure solidarité ne sera assurée que si on ose dépasser les clivages locaux.

Les maîtres mots de la réforme doivent être : L' égalité de traitement de tout citoyen face aux risques et des conditions optimales de travail pour celles et ceux qui mettent quotidiennement leur vie en danger pour sauver celle des autres.

Le Gouvernement a été très sensible aux recommandations de la Commission Paulus et a décidé de déposer à la rentrée parlementaire, en octobre, un avant-projet de loi-cadre destiné à répondre à trois priorités :

- droit du citoyen à l'assistance la plus adéquate et la plus rapide,
- intervention des services de secours les plus proches, indépendamment des frontières communales,
- protection de base égale pour tous moyennant une contribution équivalente.

Les trois axes de la réforme seront donc:

- une structure à 3 niveaux (Fédéral pour la réglementation – Zonal pour l'organisation – Local avec l'intervention)
- une valorisation du personnel
- une rationalisation des moyens techniques.

Pour donner un maximum de chance à cette réforme, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts budgétaires du Fédéral destinés à rééquilibrer la charge financière supportée par les Communes.

Par ailleurs, le Gouvernement est conscient de l'importance d'une revalorisation des statuts des pompiers.

Un premier pas a été fait en faveur des pompiers volontaires des services publics d'incendie et des agents volontaires de la protection civile, qui, jusqu'en 2004, bénéficiaient d'une exonération fiscale des allocations qui leur étaient versées en cette qualité, à concurrence de 1 500 EUR.

Une avancée importante a ainsi pu être réalisée en alignant les montants de l'exonération fiscale sur ceux de l'exonération sociale existante, ce qui a permis de porter le montant exonéré d'impôts de 1 500 EUR à 2 850 EUR (avant indexation).

Cette mesure est entrée en vigueur pour les allocations versées à partir de 2005. Actuellement, compte tenu de l'indexation, cette exonération s'élève à 3.640 EUR.

Dans la foulée, et pour soutenir le mouvement de solidarité qui s'est manifesté lors de cette catastrophe, j'ai accordé à trois associations ou fondations l'agrément qui permet aux personnes souhaitant apporter un soutien financier aux victimes ou à leurs familles de pouvoir effectuer leurs dons en exonération d'impôt. Il s'agit de la Fondation Ghislenghien, de Diamant Boart Solidarity Fund et de Solidarité Ghislenghien qui peuvent encore, jusqu'au 31 décembre 2006, recueillir des dons qui peuvent être fiscalement déduits par les donateurs.

Je tiens également à saluer le travail accompli par la Cellule « Victime Ghislenghien » qui assure le relais entre les victimes et leur famille d'une part et les instances judiciaires et les différents services psycho-sociaux d'autre part.

Il s'agit maintenant de tirer l'enseignement de cette expérience afin d'améliorer et d'optimiser la coordination de l'information et de l'assistance aux victimes. Pour ce faire, une Commission Interministérielle d'Aide aux Victimes (quelle que soit la nature de la catastrophe) pourrait se pencher sur la manière d'optimiser l'intervention des différents services, aux différents niveaux de pouvoir, afin que les victimes ne doivent plus multiplier des démarches pour se faire entendre, chacune de ces démarches étant vécue comme une nouvelle souffrance.

Malheureusement, il faut parfois des drames pour que des réformes importantes soient mises en oeuvre.

Des disparitions, des assassinats d'enfants ont forcé un accord politique pour une réforme des polices qui, 10 ans après les découvertes de l'été '96, a mis fin à la guerre des polices, a réorganisé les services, a renforcé l'efficacité sur le terrain.

A nous de respecter la mémoire des victimes de Ghislenghien et d'autres drames au quotidien en mettant en place la nécessaire réforme des services d'incendie et d'aide médicale urgente.

Didier Reynders
Ministre des Finances
Président du MR
